



DECISION DU MAIRE

N° 2026.30

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2025-2026 EN FAVEUR DES CONSERVATOIRES CLASSES PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES.

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2020 portant classement au niveau Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) du conservatoire de Melun à pour une durée de sept ans ;

VU la délibération n°2026.03.5.42 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU l'appel à projet 2026 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France portant soutien aux projets des conservatoires classés CRC, CRI, CRD ou CRR ;

VU le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour le dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés pour l'année 2026, ci-annexé ;

CONSIDERANT que le conservatoire « Les Deux Muses » de Melun a été classé Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) ;

CONSIDERANT que le dispositif d'aides proposé par la DRAC Ile-de-France s'adresse aux conservatoires de la région Ile-de-France qui sont classés CRC, CRI, CRD ou CRR ;

CONSIDERANT que le conservatoire « Les Deux Muses » de Melun développe des projets pédagogiques et artistiques et des partenariats avec les différents services médico-sociaux implantés sur le territoire, tels que le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés) et l'ASSADRM (Association de Services et Soins d'Aide à Domicile de la Région Melunaise) ;

CONSIDERANT que la DRAC d'Ile-de-France peut allouer des subventions pour les projets visant spécifiquement à permettre ou à améliorer l'accès au conservatoire pour tous les habitants du territoire, et en particulier pour les personnes en situation de handicap ;

CONSIDERANT que des référents handicap sont mis en place dans les différents secteurs sociaux et culturels de la Ville de Melun, dont le conservatoire depuis septembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 077-217702885-20260615-2026_30-AI

CONSIDERANT qu'un dispositif global d'inclusion artistique à destination des publics en situation de handicap, accompagnés par le SAMSAH et les conservatoires de Melun et Vaux-le-Pénil, en articulation étroite avec les élèves, les enseignants et les familles des conservatoires et le tout public est mis en œuvre ;

CONSIDERANT que l'installation d'une résidence d'artiste sur l'année scolaire 2026-2027 constitue un véritable parcours d'inclusion artistique structurant, visant à inscrire durablement ces pratiques au sein du conservatoire au regard de l'enjeu national et du Projet Educatif de Territoire ;

CONSIDERANT que le coût global des dépenses prévisionnelles est évalué à 31 186€ ;

CONSIDERANT que le Maire peut solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant inférieur ou égal à 30 000 euros auprès de l'Etat, de toutes autres collectivités territoriales et organismes en vue de la réalisation de projets ou d'actions menés par la commune ;

CONSIDERANT que le projet porté par le conservatoire « Les Deux Muses » de Melun est éligible à l'attribution de la subvention pouvant être allouée par la DRAC d'Ile-de-France et, qu'à ce titre, il apparaît opportun de solliciter auprès de la DRAC d'Ile-de-France une subvention à hauteur de 35% du montant global des dépenses, soit 10 915.00€ ;

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de la DRAC d'Ile-de-France l'octroi d'une subvention à hauteur de 35% du montant des dépenses éligibles ; soit 10 915.00€, pour le financement du parcours d'inclusion artistique structurant en faveur des personnes en situation de handicap.

DE SIGNER le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour le dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés pour l'année 2026, annexé à la présente décision, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

D'INSCRIRE la recette au budget 2026 du conservatoire « Les Deux Muses ».

Fait à MELUN le 15/06/2026

Le Maire,



Kadir MEBAREK.